



CRESS Corsica

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de **Corse**



ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

**Un mandat pour une économie sociale,
solidaire, responsable et de proximité**

AVANT PROPOS

L'économie sociale et solidaire : au cœur du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et citoyenne, et des transitions territoriales.

On n'a jamais parlé autant d'économie sociale et solidaire que depuis quelques années et pour de bonnes raisons particulièrement dans cette période qui bouscule bien des certitudes. L'ESS en effet ce sont certes des modèles économiques et des pratiques mais c'est aussi bien plus :

- **Du pouvoir d'agir et d'organisation pour les habitants de tous les territoires**, les plus fragiles comme les moins en difficulté.
- **De l'activité, des emplois proches et utiles** au sein d'entreprises « à portée » des lieux de vie
- **Des solutions prometteuses, innovantes**, qui gagnent à être connues, reconnues et déployées en réponse aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Le cliché qui laisse à penser que l'ESS représente la petite association de quartier, le bénévolat, la soupe populaire et la débrouille est en train de changer. En effet, **l'ESS est également devenue plus moderne, avec des start-ups, avec le numérique** notamment. Elle voit donc son image évoluer et peut être caractérisée comme plus « glamour », plus « tendance ».

Le temps où l'ESS peinait à trouver une place dans le paysage semble révolu. Elle doit désormais **occuper le devant de la scène pour faire advenir le « monde d'après »**. Cela se joue dans les territoires, **ces élections régionales seront donc décisives**.

Les attentes formulées aujourd'hui s'adressent au **futur.e président.e de la Collectivité de Corse** ainsi qu'à sa

majorité politique. L'ESS a besoin d'engagements de leur part et de **l'adoption principes d'action** qui fédéreront sans aucun doute toutes ses forces vives :

- **Assurer la présence de l'ESS et des représentants de ses entreprises** dans tous les lieux où se décide et se planifient de manière concertée les grandes orientations régionales
- **Organiser le maillage le plus proche possible d'une offre de services** donnant aux habitants la capacité de se saisir des opportunités offertes par l'ESS pour améliorer leurs conditions de vie, protéger le vivant et préparer leur avenir
- **Considérer les entreprises de l'ESS** comme telles et donc imaginer avec elles la réponse à leurs besoins face aux mutations numériques, écologique et culturelles de ce monde tout comme aux problématiques plus immédiates de consolidation de leurs modèles
- **Permettre à toutes les entreprises et aux citoyens qui le souhaitent de mobiliser les moyens financiers et d'ingénierie** pour explorer les perspectives de l'ESS
- **Organiser le suivi du développement de l'ESS dans chaque territoire**, valoriser la performance propre de ses modèles et favoriser le développement de leurs bonnes pratiques de manière coopérative

Ces principes d'action ne sont pas des incantations, ce sont les **conditions qui feront la différence dans le développement de l'ESS**. Leur mise en pratique concrète fera des 6 années qui viennent **6 années utiles pour les territoires et pour la progression vers un « monde d'après »** plus territorialisé, démocratique et écologique.

SOMMAIRE

1. FOCUS SUR L'ESS, LA CRESS CORSICA ET L'UDES.....	3
1.1 Présentation de L'ESS	3
1.2 Présentation de la CRESS Corsica.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Présentation de l'UDES.....	Erreur ! Signet non défini.
1.4 Les chiffres clés de l'ESS en Corse	6
2. CONTEXTE ET ENJEUX.....	Erreur ! Signet non défini.
3. DES PROPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ESS	Erreur ! Signet non défini.
3.1 La gouvernance de l'ESS au niveau régional	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Leviers de financement	Erreur ! Signet non défini.
3.3 L'économie, l'innovation et la transition numérique	Erreur ! Signet non défini.
3.4 L'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la transition écologique	Erreur ! Signet non défini.
3.5 Les fonds européens	Erreur ! Signet non défini.

1. FOCUS SUR L'ESS ET LA CRESS CORSICA

1.1 Présentation de L'ESS

L'économie sociale et solidaire : des principes et des valeurs

L'ESS se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu avant le profit, tout en étant de véritables acteurs économiques.

Associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales et solidaires, parce qu'elles concilient objectifs sociaux et activités économiques, relèvent du vaste champ de l'économie sociale et solidaire.

L'ensemble des principes qu'elles mettent en œuvre les caractérisent, les distinguent et les unissent au-delà de la diversité de leurs statuts et notamment :

- Un but poursuivi, autre que le partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique prévoyant la participation des parties prenantes aux réalisations, définie et organisée par les statuts ;
- Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.
- Pour les sociétés commerciales : la poursuite d'un objectif d'utilité sociale et un encadrement de la répartition des bénéfices distribuables.

L'ESS se distingue par son ancrage territorial, par le caractère non délocalisable de ses activités et de ses emplois. Les différentes formes juridiques qui structurent l'ESS ont en effet comme point commun une place accrue des parties prenantes de la

structure dans la composition de leur gouvernance, du modèle économique ainsi que dans la construction de l'objet et de l'activité. Par sa vocation d'utilité sociale, l'ESS cherche à répondre à des besoins fondamentaux, l'échelle territoriale constitue ainsi le centre de gravité du développement et l'implantation de l'ESS.

La notion de territoire revêt néanmoins des natures et des échelles assez diverses. Rural, périurbain, micro-local, bassin d'emplois, etc. le territoire confronte les structures de l'ESS à des situations d'emplois, d'infrastructures, de compétences radicalement différentes. C'est pourquoi la capacité de l'ESS à se développer en écosystème et en coopération constitue une condition de son développement et participe à expliquer l'ancrage important de l'ESS à l'échelle territoriale.

L'ESS un accélérateur des transitions écologiques, sociales et économiques

Les acteurs de l'ESS sont à l'œuvre, par leurs activités, des transitions qu'il est nécessaire de porter dans la société et plus largement dans le monde économique, social et environnemental. Certains secteurs, comme la solidarité, la santé, ou encore la transition écologique illustrent une implantation forte de l'ESS et une place parfois prépondérante face au reste de l'économie.

Les principes mêmes qui régissent les structures de l'ESS, la lucrativité limitée, la gouvernance démocratique et l'utilité sociale constituent d'une part un socle commun de règles de fonctionnement, mais également un cadre favorisant la recherche par l'entreprise ou l'organisation d'une réponse à des besoins sociaux et fondamentaux. Un cadre, où le modèle économique est au service de l'utilité sociale de la structure, lui permettant de se libérer des impératifs de lucrativité classiquement poursuivis par les entreprises hors ESS.

Les entreprises et organisations de l'ESS ont ainsi de par leur histoire été à l'initiative

d'innovations majeures et de la structuration de nouvelles filières. On peut citer les acteurs s'étant spécialisés sur le réemploi et la réparation des produits, qui agissent depuis des années sur la prévention des déchets et qui ne bénéficient que depuis peu de temps d'une réelle reconnaissance et d'un projecteur sur leurs activités.

Alors que nous traversons une crise démocratique profonde (augmentation de l'abstention aux élections, remise en question de la confiance aux gouvernants et aux institutions, etc.) l'économie sociale et solidaire porte par ses valeurs et ses principes certaines clés de réponse. En articulant son action autour de la solidarité et de la coopération en opposition à l'individualisme, elle participe à construire un vivre ensemble plus respectueux de l'humain et de l'environnement. Les acteurs de l'ESS ont pour objectif par leurs pratiques, leur mode de production et leur utilité sociale sur le territoire de construire une citoyenneté économique, sorte de pont entre les citoyens et le développement de notre pays.

L'économie sociale et solidaire : des entreprises au cœur de l'économie à l'échelon européen

Aujourd'hui l'ESS en Europe compte 82,8 millions de bénévoles et 19 millions de salariés (2,3 millions en France), l'économie sociale et solidaire représente 6,4% de l'emploi total en Europe. Elle contribue à la création comme au développement de nombreux emplois de proximité, caractérisés par leur finalité sociale et leur ancrage territorial.

1.2 Présentation de L'ESS

Un rôle d'ensemblier régional

La Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire de Corse accompagne le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire insulaire.

Elle est une actrice stratégique qui rassemble et représente les entreprises et réseaux de

l'ESS en Corse (associations, coopératives, mutuelles, entreprises solidaire agrémentées d'utilité sociale). Elle contribue à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques de développement de l'ESS en partenariat avec différents acteurs publics et privés.

Elle porte une mission d'intérêt général qui consiste à favoriser l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

La CRESS assure au bénéfice des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire les missions suivantes :

- Fédérer et représenter les entreprises de l'ESS
- Accompagner et outiller les acteurs de l'ESS
- Développer et structurer l'ESS dans les territoires
- Analyser et rendre visible l'ESS
- Encourager la formation des salariés de l'ESS

Plus spécifiquement les actions de la CRESS Corsica s'inscrivent également dans la continuité des éléments inscrits dans le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse voté à l'Assemblée de Corse en décembre 2019.

1.3 Présentation de l'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels.

Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'un million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire.

Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et

l'expérimentation sociale, le développement durable.

L'UDES a pour missions de :

- **Fédérer les représentations d'employeurs de l'ESS** en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises ;
- **Représenter les employeurs de l'ESS**, particulièrement auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire ;
- **Négocier et signer des accords collectifs de travail** au niveau multiprofessionnel de l'économie sociale et solidaire.

Une union multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie

sociale marque une étape importante dans la reconnaissance de l'UDES comme partenaire social à part entière.

En créant un niveau multiprofessionnel, entre les branches et l'interprofession, l'UDES peut dès lors faire entendre la voix des employeurs de l'ESS et défendre les spécificités de leurs entreprises dans des lieux de concertation au niveau national et territorial, ainsi qu'auprès des partenaires sociaux interprofessionnels (MEDEF, CPME, U2P) dans le cadre de négociations d'ANI (accords nationaux interprofessionnels) et sa participation au Comité de liaison des décideurs économiques.

Les membres de l'UDES agissent dans les filières et activités suivantes :

- Former, éduquer, orienter ;
- Développer le lien et la cohésion sociale ;
- Soigner et accompagner ;
- Développer et partager la culture et les loisirs pour tous ;
- Produire et consommer durablement ;
- Aider à l'insertion sociale et professionnelle.

1.4 Les chiffres clés de l'ESS en Corse

En Corse, l'économie sociale et solidaire représente plus de **1 100 établissements**. Ces derniers emploient près de **9 000 personnes**, soit **11.8% de l'emploi privé régional**¹. On dénombre également plus de **50 000 bénévoles**.

1 107 entreprises

- 85.5% sont des structures associatives

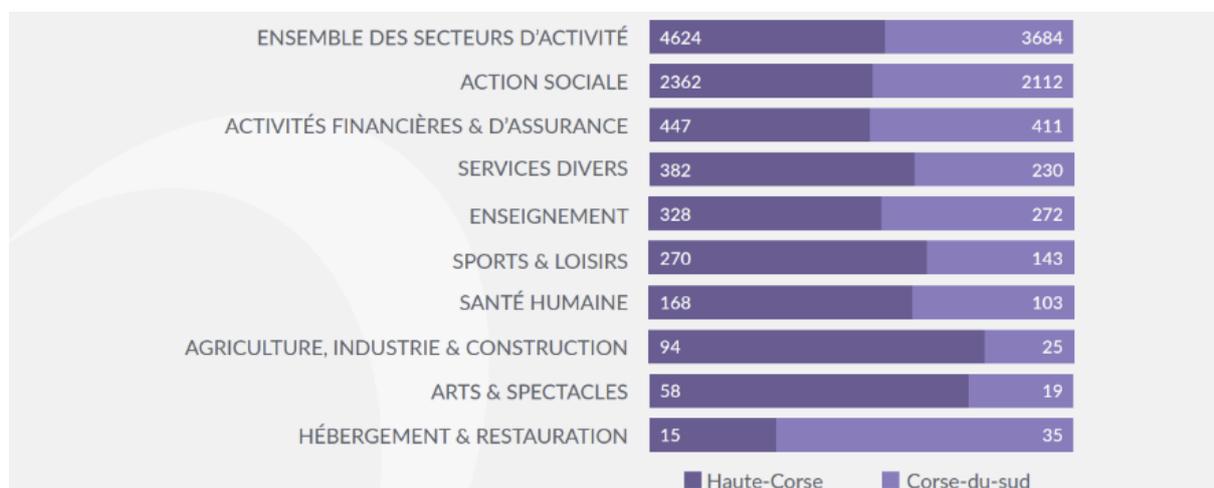
- 7.9% des coopératives
- 6.5% des mutuelles

8 308 salariés

- 11.8% de l'ensemble des emplois du secteur privé
- 7 411 équivalents temps plein
- 72.3% des emplois féminins

204 millions d'euros de rémunérations brutes annuelles versées (hors charges patronales)

Répartition de l'emploi par secteur d'activité dans les départements



¹ Source : Edition 2020 de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire national de l'ESS – ESS France

2 CONTEXTE ET ENJEUX

La **période inédite et grave** que nous traversons, au travers de la **crise sanitaire liée à la Covid-19**, a une nouvelle fois montré **l'importance et le rôle primordial que les entreprises de l'ESS** et notamment les associations ont joué. Les hommes et les femmes qui font vivre les associations ont su une fois de plus **s'adapter et répondre aux attentes de leurs parties prenantes** pour faire perdurer et adapter leurs actions, maintenir un lien social indispensable à notre société et contribuer à la réduction des inégalités.

Les **acteurs mutualistes, coopératifs, associatifs, entreprises sociales et les fondations** ont particulièrement adaptés leurs actions pour atténuer au mieux les crises d'aujourd'hui, tout en préparant les nouvelles transitions à l'œuvre et le monde de demain. Mais cette réalité connaît des limites. Le maintien et le **développement d'une ESS de proximité, inclusive, mobilisatrice et partie prenante des politiques publiques** ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème territorial.

Les acteurs confrontés aux réalités du quotidien et tout particulièrement au cours de cette crise, ont mis en lumière les **difficultés et les lourdeurs administratives rencontrées** concernant les politiques publiques de soutien aux entreprises.

A travers ses compétences, **la Collectivité de Corse peut agir pour favoriser l'innovation sociale et accompagner le développement d'une économie plus résiliente** et moins soumise aux aléas économiques et financiers. **Le nouveau mandat 2021-2027 doit être celui des transitions**. Il s'ouvrira dans un contexte de crise sans précédent. Le développement de l'économie sociale et solidaire fera partie des **solutions et la CRESS s'emploiera à être un acteur impliqué aux côtés de l'exécutif**

et de ses équipes pour accompagner cette perspective.

Actuellement nous avons l'affirmation d'un positionnement politique en Corse en faveur du **développement de l'ESS**. En effet, la Collectivité de Corse, consciente de la place et du rôle du secteur de l'ESS dans l'économie insulaire, propose un certain nombre d'outils destinés à **encourager, soutenir et accompagner le développement des entreprises de l'ESS** qui s'inscrivent dans une stratégie mise en place dans le cadre du **Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**. De plus, l'Assemblée de Corse a voté en décembre 2019 un cadre de référence qui présente un certain nombre d'actions pour permettre le développement de l'ESS en Corse.

Parmi ces actions apparaissent des thématiques majeures telles que la **clause sociale dans la commande publique, l'économie circulaire, l'alimentation durable, la mobilité ainsi que l'accompagnement et le financement de l'ESS** pour lequel l'enjeu est essentiel. Demeure à ce titre, une réelle volonté de consolider ce modèle entrepreneurial pour une ESS à 360°, transversale, aux côtés de la Collectivité de Corse dans toutes ses compétences et thématiques.

En complément et dans la continuité des travaux en cours, nous avons la volonté à travers ce document de faire des propositions qui s'articulent autour des **cinq grands thèmes suivants** :

1. La gouvernance de l'ESS au niveau régional ;
2. Les leviers de financement ;
3. L'économie, l'innovation, la transition numérique ;
4. L'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la transition écologique ;
5. Les fonds européens.

3 LES PROPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ESS

3.1 La gouvernance de l'ESS au niveau régional

L'échelon régional est le plus pertinent pour les employeurs de l'ESS, la bonne échelle pour accompagner au mieux leur développement socio-économique, au service de tous les territoires et de la population. A ce titre la région doit faciliter la politique publique dédiée à l'ESS, en lien avec les acteurs économiques et institutionnels dédiés.

Propositions :

1. Créer ou développer une « task force ESS » dédiée au niveau de la Collectivité de Corse ;
2. Mettre en place une délégation ESS spécifique rattachée au poste de Vice-Président en charge du développement économique et/ou de l'emploi. Cette représentation devrait inclure également la vie associative ;
3. Stabiliser les échanges et le pilotage CRESS – Etat – Région et revoir les attendus des conférences régionales pour qu'elles soient un temps de co-construction des schémas régionaux relatifs à l'ESS ;
4. L'intégration systématique d'un volet ESS aux différents schémas régionaux (économie, emploi, environnement, numérique, etc.) comme les SRADDET ou les SRDEII, ainsi que dans les programmes opérationnels régionaux des fonds européens ;
5. Financer via des crédits d'investissement CPER une ou des maisons de l'ESS en Corse, sous l'égide de la CRESS permettre à l'ensemble des têtes de réseaux de se regrouper, et favoriser le travail et la représentation collective de la CRESS ;

6. Associer l'UDES au même titre que l'ensemble des autres partenaires sociaux dans les instances de concertation auxquelles ils participent.

3.2 Leviers de financement

La Collectivité de Corse qui dans le cadre de ses compétences doit s'employer à soutenir les entreprises les plus fragiles, elle aura un rôle clé, en complément de l'Etat, pour soutenir l'activité des employeurs de l'ESS, dont la trésorerie soumise à rude épreuve en sortie de crise...

Une attention particulière doit être portée auprès des TPE et PME de l'ESS : il faut simplifier les démarches administratives, s'appuyer sur ces entreprises pour relocaliser les emplois, accélérer les transformations et encourager l'innovation locale.

Propositions :

7. Mobiliser et associer les acteurs de l'ESS (notamment la CRESS) à l'élaboration des schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables en amont de la publication et dans le suivi des objectifs fixés, notamment en fixant des volumes de marchés réservés aux entreprises de l'ESS dans la commande publique ;
8. Familiariser les acheteurs publics aux spécificités des entreprises de l'ESS par des modules de formation (notamment en lien avec le CNFPT) que ce soit sur les clauses environnementales et sociales, ou bien sur la notion de marchés réservés, le recours à la subvention comme outil sécurisé favorisant l'initiative associative ;
9. Intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
10. Réserver un certain nombre de marchés aux entreprises de l'ESS, et ce pas uniquement sur des enjeux

sociaux, mais également dans des secteurs plus larges (déchets, bâtiments, etc.) ;

11. Multiplier les Partenariats Publics-privés-ESS ;
12. Dupliquer en Corse les dispositifs d'accès aux micros-crédits, à l'image de ce qui est développé en Nouvelle Aquitaine, ou en Grand Est. Cela permet notamment de mieux financer les phases d'amorçage de projet, de diversifier les tailles de structures financées et de favoriser les petits projets ;
13. Ouvrir la possibilité d'un conventionnement entre la CRESS et la Collectivité de Corse pour accompagner les petites entreprises de l'ESS à constituer des consortiums pour accéder plus facilement aux appels à projets et instruire les dossiers de demande de financements européens ;
14. Privilégier la contractualisation via des conventions pluriannuelles d'objectif, permettant à la structure d'organiser le développement de ses projets sur plusieurs années ;
15. Soutenir la création d'un centre de formalité des entreprises de l'ESS hébergé par les CRESS ;
16. Soutenir les activités d'intérêt général dans leur fonctionnement et ne pas concentrer l'ensemble des financements sur projet ;
17. Respecter les délais de paiement et continuer à les raccourcir ;
18. Aider à la création d'entreprises sociales en relais des prêts d'honneur de la BPI sur l'entrepreneuriat social dans les territoires ;
19. Mettre en place des aides directes auprès des employeurs en quasi-fonds propres ;
20. Soutenir l'investissement et l'innovation via les Pôles de compétitivité en y créant une section ESS.

3.3 L'économie, l'innovation et la transition numérique

Depuis sa dernière version de 2015 issue de la loi NOTRE, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de chaque région régit la coordination des actions de développement économique, la définition des orientations stratégiques de la région en matière économique, et notamment le développement de l'attractivité du territoire régional.

Les employeurs de l'ESS, par leur connaissance fine des territoires et leur capacité d'innovation sont des leviers d'adaptation du nouveau schéma régional, afin d'intégrer les effets de la crise économique et de positionner l'ESS comme acteur de développement des transitions post-crise dans les territoires (santé, cohésion sociale, transition écologique, services aux personnes, alimentation durable...).

Propositions :

21. Mettre en place, en lien avec les mesures de l'Etat, un grand plan de formation régional des salariés à la numérisation des activités pour favoriser le travail à distance ;
22. Accompagner les employeurs associatifs sur l'ingénierie de projet, la relance d'activité, la mobilisation bénévole en lien avec l'UDES et la CRESS ;
23. Développer le financement à impact auprès des investisseurs publics et privés pour accompagner les projets de transitions sociales et environnementales. Dans ce cadre, créer une instance de place régionale en lien avec l'écosystème ESS ;
24. Renforcer les partenariats public/privé pour accompagner le développement des modèles économiques des employeurs de l'ESS ;
25. Favoriser la création et soutenir le développement de sociétés

coopératives, SCOP et SCIC dans les territoires, TPE et PME répondant à des besoins localisés et à des modes de gouvernance responsable.

3.4 L'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la transition écologique

Plus de local dans une économie globalisée ! Telle pourrait être la promesse de l'ESS. La crise a remis en avant l'importance des circuits-courts, les énergies renouvelables, le développement des mobilités douces... Il convient désormais d'aller plus loin encore pour favoriser les transitions de demain, dont l'ESS doit être l'un des artisans.

Les employeurs de l'ESS exercent une action déterminée pour ancrer leur action durablement sur leur territoire. C'est notamment le cas des ateliers et chantiers d'insertion, des recycleries, des associations d'éducation populaire, des SCOP et SCIC.

Propositions :

26. Soutenir financièrement l'aménagement du foncier des entreprises de l'ESS ayant vocation à développer de l'emploi dans les territoires ruraux et dont les indicateurs de performance intègrent des contreparties écoresponsables ;
27. Faciliter la gestion et le recyclage des déchets en soutenant financièrement les recycleries, coopératives, associations, ... qui développent des projets innovants et écoresponsables ;
28. Développer les aides à la création d'entreprises ou d'associations sur les filières du recyclage, du réemploi et du BIO ;
29. Privilégier l'économie circulaire et les circuits courts pour l'ensemble des politiques publiques menées dans le cadre de la transition écologique et portées par la région ;
30. Accélérer les aides aux agriculteurs organisés en coopératives pour leur

reconversion en bio et en permaculture ;

31. Réserver du patrimoine public pour le développement des activités menées en faveur de la transition écologique et portées par des structures de l'ESS, notamment pour faciliter le déploiement de ces activités en milieu rural ;
32. Faciliter la mobilité des citoyens, des entrepreneurs et des salariés, partout sur le territoire (soutien au permis de conduire, mécanisme de covoiturage, tarification préférentielle sur le ferroviaire...);
33. Développer les circuits-courts pour fournir la restauration scolaire des collèges, lycées et des CFA, notamment dans le cadre de la loi Egalim.

Initiatives inspirantes

Une volonté de consolider ce modèle entrepreneurial pour une ESS à 360°, transversale, aux côtés de la Collectivité de Corse dans toutes ses compétences et thématiques avec la mise en place de 5 groupes de travail thématiques en co-pilotage avec l'Etat, la CRESS et d'autres partenaires.

Objectif : co-construire la nouvelle stratégie territoriale de l'ESS.

3.5 Les fonds européens

La Collectivité de Corse a aujourd'hui la mission de coordonner l'affectation des fonds européens auprès des entreprises de leur territoire. Pour mémoire, le plan de 40 milliards d'euros fléché vers la France par l'Union européenne, prévoit de l'investissement notamment pour un tiers à destination de la transition environnementale. Le cadre du plan est largement territorialisé puisque le lien direct entre l'Union Européenne (UE) et régions est mobilisé.

Parmi les mesures 2021-2024, le fonds européen pour une transition juste (1 milliard) vise notamment à soutenir la diversification et la reconversion économiques des territoires (investissements productifs des TPE-PME,

aide à la création de nouvelles entreprises, aide à la recherche d'emploi et l'inclusion active des programmes pour les demandeurs d'emploi...).

Concomitamment, les élections régionales donneront le coup de départ du nouveau programme des fonds européens pour la période 2021-2027 (17 milliards).

Propositions :

34. Simplifier l'accès aux appels à projet européens pour les petites entreprises ;

35. Faciliter les démarches administratives en accompagnant les structures par des moyens d'ingénierie partagés ;

36. Soutenir la création d'activités d'intérêt général, facteur de lien social dans les territoires, en veillant à l'application de la Directive européenne 2014/24/UE permettant aux collectivités d'organiser librement les services à caractère social sur leur territoire sans recourir aux marchés publics.

CONTACTS

Guillaume POINSIGNON

Chargé de développement et d'animation territoriale
UDES – Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
gpoinsignon@udes.fr | 06 70 41 69 23

Jean-Michel MINICONI

Directeur de la CRESS Corsica
jeanmichel.miniconi@cress.corsica | 06 23 05 40 98